

Circulaire N° 3 3 8 7 /MEN/DPFC/OGI

du 12 AOUT 2016

**LE MINISTRE**

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux et  
Départementaux de l'Education Nationale  
(pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Chefs des Antennes de la  
Pédagogie et de la Formation continue  
(pour information et exécution)

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements  
publics et privés de l'Enseignement Secondaire  
(pour exécution)

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement  
Préscolaire et Primaire  
(pour information et exécution).

Mesdames et Messieurs les Professeurs des établissements  
publics et privés de l'Enseignement Secondaire  
(pour exécution).

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles publiques  
et privées de l'enseignement préscolaire et primaire  
(pour exécution).

Mesdames et Messieurs les Enseignants des écoles  
publiques et privées de l'Enseignement préscolaire et  
primaire  
(pour exécution).

**OBJET** : Dispositions transitoires portant modalités de passage en classe supérieure  
dans l'enseignement Primaire et Secondaire pour l'année scolaire 2016-2017.

Pour les décisions de fin d'année, vous voudrez bien vous référer aux modalités suivantes :

**I. CALCUL DE LA MOYENNE GENERALE ANNUELLE**

Pour le calcul de la Moyenne Générale Annuelle (MGA), utiliser la formule suivante :

**I.1-Enseignement Primaire**

$$MGA = \frac{(Moyenne Compositions Mensuelles) + (2 \times Moyenne Composition de Passage)}{3}$$

## I.2-Enseignement Secondaire

$$MGA = \frac{(Moyenne\ 1er\ Trimestre) + (Moyenne\ 2e\ Trimestre \times 2) + (Moyenne\ 3e\ Trimestre \times 2)}{5}$$

Aux moyennes trimestrielles sont affectées respectivement les coefficients 1 (premier), 2 (deuxième et troisième trimestre).

## II- MODALITES DE PASSAGE EN CLASSE SUPERIEURE

### II.1 Enseignement Primaire

- Dans les sous cycles (CP1, CE1 et CM1) : **Passage automatique en classe supérieure** ;
- Pour les classes de CP2 et de CE2 :
  - **MGA supérieure ou égale à 4/10**, l'élève est admis en classe supérieure ;
  - **MGA inférieure à 4/10**, l'élève redouble ;
  - Un élève redoublant dont la MGA est inférieure à **4/10** est autorisé à reprendre la classe.
- A titre exceptionnel et pour cette année seulement, un élève redoublant de CM2 ayant moins de 16 ans non admis au CEPE est autorisé à reprendre sa classe.

### II.2. Enseignement Secondaire Général

#### II.2.1- Premier cycle du Secondaire Général (classes de 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>)

##### ➤ Elèves non redoublants

- **Si MGA supérieure ou égale à 09/20**, l'élève est Admis en classe supérieure;
- **Si MGA comprise entre 07/20 et 08,99/20**, l'élève redouble ;
- **Si MGA inférieure à 07/20** l'élève est exclu ;
- **MGA inférieure à 07,00/20** : Exclusion, sauf avis contraire du conseil de classe justifié par un rapport signé par tous les membres dudit conseil. En cas de redoublement exceptionnel pour raison de santé ou de maternité, joindre la copie du dossier médical ou celle du rapport justificatif.

##### ➤ Elèves redoublants

- **MGA supérieure ou égale 09,00/20** : Admission automatique en classe supérieure ;
- **MGA inférieure à 09,00 /20** : Exclusion automatique car ne pouvant tripler sauf avis contraire du Conseil de classe justifié par un rapport signé par tous les membres dudit conseil. En cas de redoublement exceptionnel pour raison de santé ou de maternité, joindre la copie du dossier médical ou celle du rapport justificatif.

#### II.2.2. Second Cycle du Secondaire

##### a) Classes de 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup>

##### ➤ Elèves non redoublants

- **MGA supérieure ou égale à 10 / 20** : Admission automatique en classe supérieure.

Condition supplémentaire pour le passage de 2<sup>nde</sup> C en 1<sup>ère</sup> C : Tout élève de 2<sup>nde</sup> C admis en classe supérieure passe en 1<sup>ère</sup> C, s'il satisfait à la condition suivante :

- **Moyenne Annuelle Mathématiques + Moyenne Annuelle Physique-Chimie ≥ 10, 00 / 20**

Tout élève de 2<sup>nd</sup>e C ne remplissant pas cette condition passe en 1<sup>ère</sup> D

N.B : Tout élève de 1<sup>ère</sup> C admis en classe supérieure passe en Terminale C.

- **MGA allant de 09,50 à 09,99 / 20** : L'élève est admis en classe supérieure s'il a obtenu sa moyenne pondérée dans les matières spécifiques de sa filière ou de sa série.
- **MGA allant de 08,50 à 09,49 / 20** : Redoublement automatique.
- **MGA inférieure à 08,50 / 20** : Exclusion, sauf avis contraire du conseil de classe justifié par un rapport signé par tous les membres dudit conseil. En cas de redoublement exceptionnel pour raison de santé ou de maternité, joindre la copie du dossier médical ou celle du rapport justificatif.

➤ **Elèves redoublants**

- **MGA supérieure ou égale à 10,00 / 20** : Admission automatique en classe supérieure.
- **MGA inférieure à 10,00 / 20** : exclusion automatique car **Ne pouvant Tripler**.

b) **Classes de 3<sup>ème</sup> et Terminale**

➤ **Elèves de 3<sup>ème</sup>**

- **MGA supérieure ou égale à 10,00 / 20** : soumis à la décision de la CNO.

○ **Non redoublants ayant :**

- **MGA supérieure ou égale à 08,50 / 20** : redoublement automatique ;
- **MGA inférieure à 08,50 / 20** : Exclusion automatique.

○ **Redoublant ayant une MGA inférieure à 09,50 / 20** : Exclusion automatique car **Ne pouvant Tripler**.

➤ **Elève de Terminale**

○ **Non redoublant ayant échoué au baccalauréat**

- **MGA supérieure ou égale à 8.50 / 20** : redoublement automatique.
- **MGA inférieure à 8.50 / 20** : exclusion automatique.

○ **Redoublant ayant échoué au baccalauréat** : exclusion automatique car **Ne pouvant Tripler**.

**Nota Bene :**

- 1) Sur les bulletins de note de fin d'année des élèves de **Troisième** ou de **Terminale**, il est indispensable de préciser la décision du Conseil de classe : « **Elève autorisé(e) à redoubler en cas d'échec** » ou « **Elève exclu(e) en cas d'échec** ».
- 2) Le **triplement** n'est autorisé dans aucune classe, sauf avis contraire du Conseil de classes sanctionné par un rapport signé par tous les membres dudit conseil.

La présente circulaire abroge toutes dispositions antérieures contradictoires.

